



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

environnement

Question écrite n° 16912

Texte de la question

M. Georges Fenech attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur la légitime inquiétude des familles nombreuses qui se trouveraient fortement pénalisées par l'application du dispositif de bonus-malus sur l'achat des véhicules de tourisme. En effet, les véhicules de type monospace entrent dans la catégorie de véhicules visés par ce malus de 750 €. Le principe du bonus-malus inscrit dans une optique de défense de notre environnement et de promotion des véhicules les moins polluants ne saurait pénaliser les familles nombreuses qui n'ont d'autres choix que se doter de véhicules permettant d'accueillir leurs enfants. Il souhaiterait savoir quelles mesures peuvent être envisagées pour exonérer les familles nombreuses de ce dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Georges Fenech](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16912

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1322

Question retirée le : 1er avril 2008 (Fin de mandat)